

SEANCE DU JEUDI 31 MARS 2022



L'an deux mil vingt-deux, le jeudi trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-quatre mars deux mil vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Jean-Pierre MIAGOUX, Maire.

Etaient présents : Mr MIAGOUX Jean-Pierre, Mr GERBE Alain, Mme LANNOU Annie, Mr PETILLON Loïc, Mr LE BRUN Thierry, Mr RAPHALEN Michel, Mr QUEFFELEC Thierry, Mr BENSOUSSAN Gérard, Mr FERREIRA DA COSTA José, Mme BUREL Elodie et Mme GOUZIEN LE GALLO Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mr GOUZIEN Eric, excusé, Mr DEPIENNE Romain, excusé, Mme PELLEN QUINIOU Perrine, excusée, qui a donnée procuration à Mme BUREL Elodie, et Mr VAN THIELEN Yves.
Mme BUREL Elodie a été élue secrétaire.

Le Maire a demandé d'observer une minute de silence en hommage aux victimes de la guerre en Ukraine.



Le conseil municipal a :

- décidé d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :
- au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, à hauteur de 33 093 € ;
- le solde disponible de 247 729,22 € est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002). – Délibération n° 2022/19 ;
 - voté le montant de la dotation proposée en fournitures scolaires d'un montant de 2 464 € pour 2022 – Délibération n° 2022/20 ;
 - fixé pour 2022 le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à 31,19 % et le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties à 38,32 % - Délibération n° 2022/21 ;
 - décidé d'amortir l'attribution de compensation d'investissement versée à la CCHPB en 2021 sur une durée de 15 ans aux comptes 28046 – Amortissement des attributions de compensation d'investissement et 6811 – Amortissements des immobilisations – Délibération n° 2022/22 ;
 - décidé d'amortir la subvention d'équipement versée au SDEF en 2021 sur une durée de 10 ans aux comptes 28041512 – Amortissement des subventions d'équipement versées aux groupements de collectivités et 6811 – Amortissements des immobilisations – Délibération n° 2022/23 ;
 - décidé d'autoriser la neutralisation totale des amortissements des attributions de compensation d'investissement et subventions d'équipement versées pour 2022 – Délibération n° 2022/24 ;
 - approuvé à l'unanimité le budget primitif 2022 arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	645 275,00 €	645 275,22 €
Section d'investissement	140 772,00 €	450 191,61 €
TOTAL	786 047,00 €	1 095 466,83 €

Délibération n° 2022/25 ;

- approuvé à 11 voix pour et 1 contre (Michel RAPHALEN) le budget primitif 2022 du budget annexe « Lotissement communal L'Orée du Bois » arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	40 163,91 €	40 164,00 €
Section d'investissement	40 163,91 €	40 163,91 €

Délibération n° 2022/26 ;

- validé l'avenant à la convention avec la CCPBS concernant le service d'instruction des autorisations du droit des sols du Pays Bigouden sur les modifications de l'article 2-a) concernant le type d'actes confiés au SIADS : Rajout : *autorisation de travaux au titre du Code de la Construction et de l'Habitation*, des articles 2-c) et 16 concernant les Communes ayant retenu l'option récolement, de l'article 17 concernant la durée de la convention qui est modifiée Cette nouvelle convention se substituera dans ses effets, à partir du 01/01/2022 – Délibération n° 2022/27 ;

- décidé de verser une subvention exceptionnelle de 2 350 € au CLPE de Tréogat pour le séjour scolaire dans la baie de Saint-Malo – Délibération n° 2022/28 ;

- autorisé la sortie du véhicule Peugeot Partner du patrimoine de la commune – Délibération n° 2022/29 ;

- autorisé le Maire à recruter un agent non titulaire pour accroissement d'activité – Délibération n° 2022/30 ;

- voté la motion de soutien pour la défense de la biodiversité en Pays Bigouden (3 abstentions : José DA COSTA, Alain GERBE et Valérie LE GALLO – Délibération n° 2022/31 ;

- voté la subvention suivante pour un voyage d'étude : 20,00 € - Délibération n° 2022/32 ;

- décidé d'apporter son soutien à l'Ukraine en faisant un don de 600 € au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) – Délibération n° 2022/33.